



Etude des aléas sur le bassin versant de la rivière Yon

27/05/2026

PHASE 4 : Définition et cartographie du zonage
réglementaire

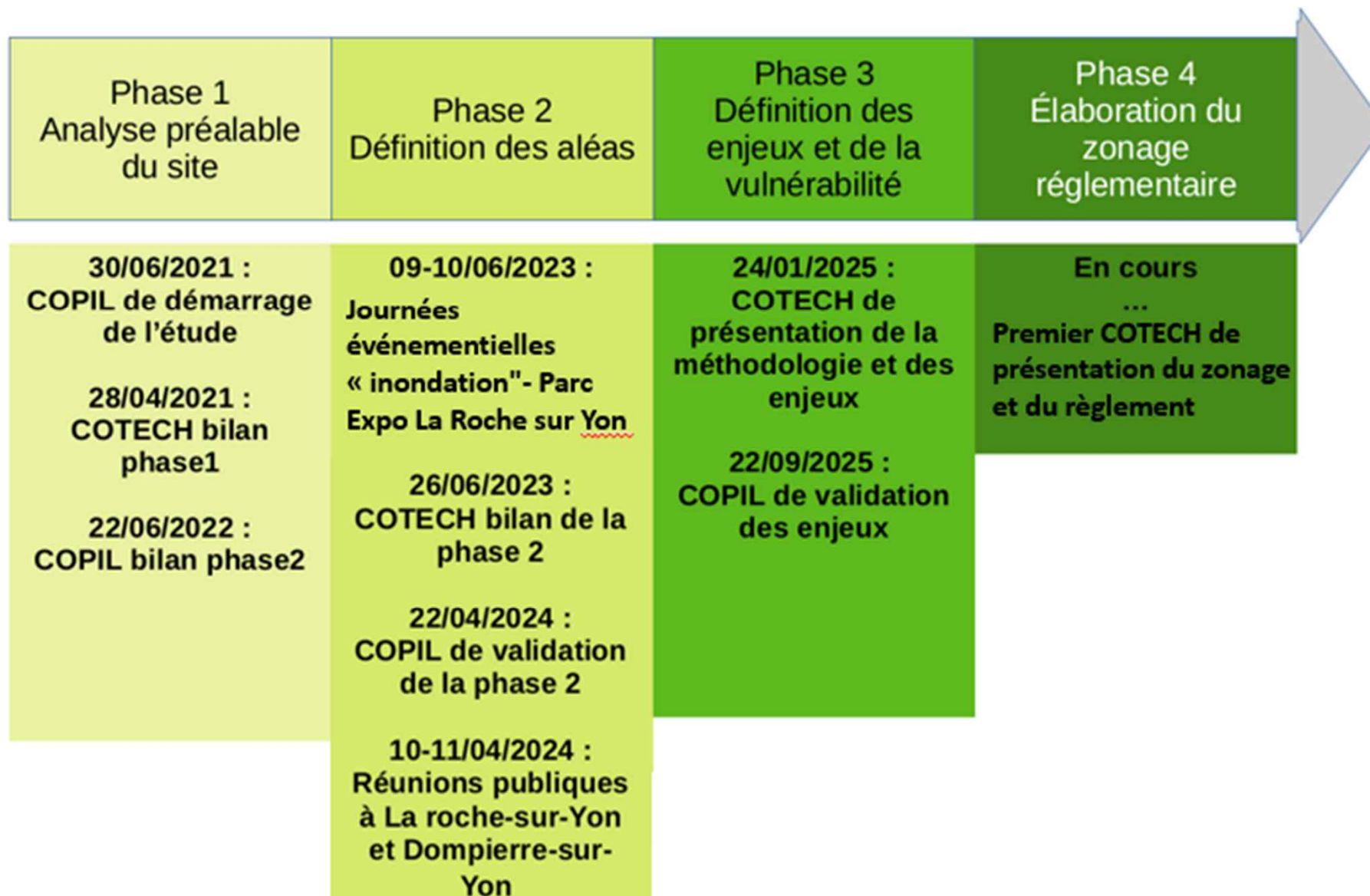
Comité Technique 4



Sommaire

1. Etat d'avancement de l'étude
2. Rappel de la Phase 1 et 2
3. Identification et quantification des enjeux
4. Caractérisation de la vulnérabilité
5. Cartes d'enjeux- Vulnérabilité
6. Zonage réglementaire

Etat d'avancement de l'étude



Objectifs de l'étude

- Mise à jour de la connaissance inondation sur l'ensemble du Bassin de risque de la rivière Yon pour un évènement de référence centennale (scénario moyen), mais aussi un scénario fréquent et exceptionnel (PGRI)
 - Site internet: <https://ppri-yon.fr/>
- Déterminer le bon périmètre du PPRI à prescrire et la bonne gouvernance
- Étudier les aléas d'inondations terrestres / ruissellements / remontées de nappe sur le bassin versant de l'Yon
- Notifier cette nouvelle connaissance en application du R111-2 du Code de l'urbanisme.
- Prescrire un PPRI sur certaines communes
- Obtenir une approbation du PPRI

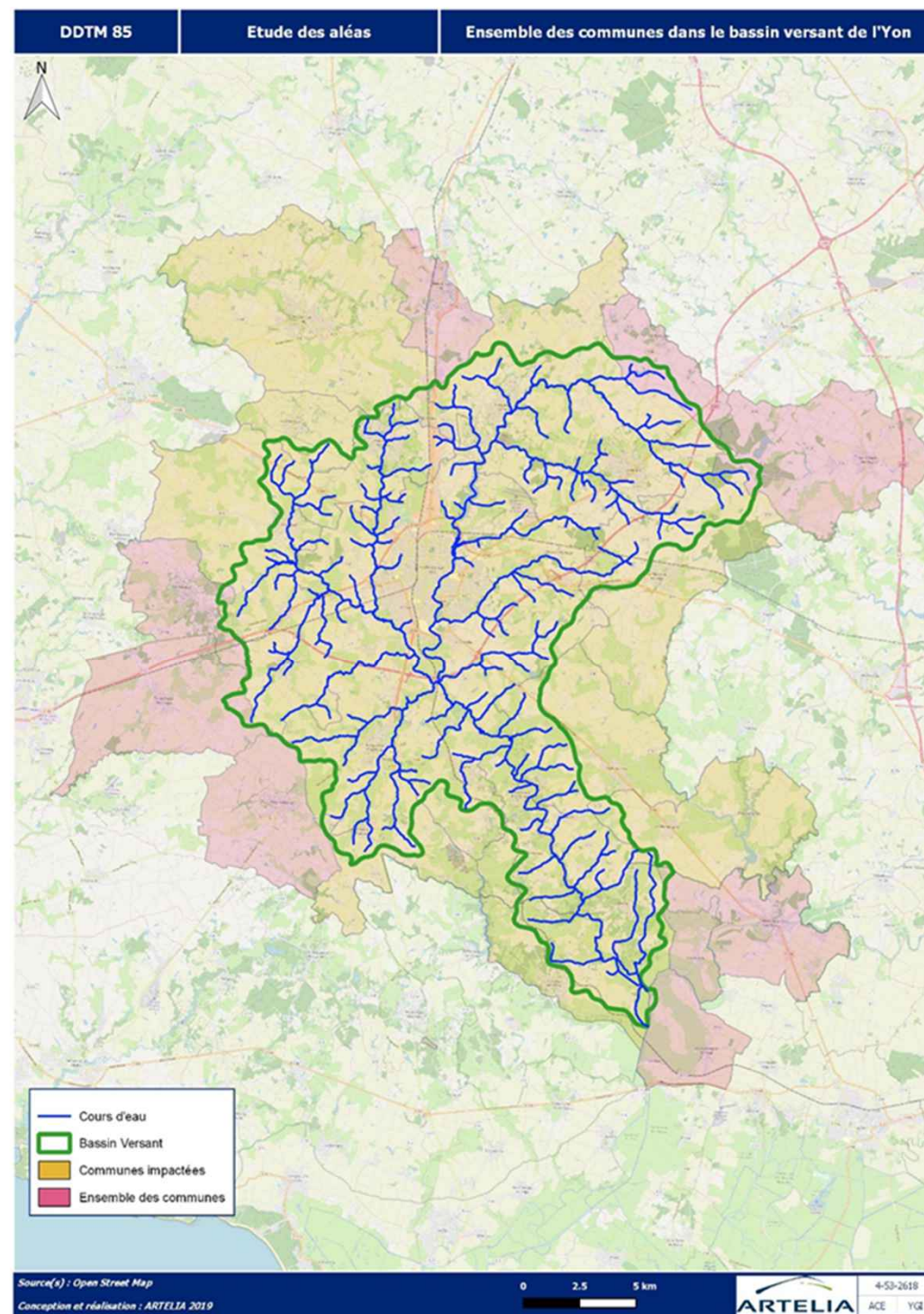
Contexte

Périmètre de l'étude

25 communes

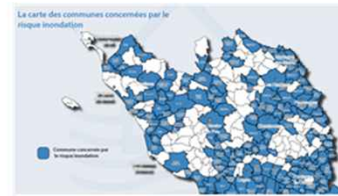
- 18 communes potentiellement soumises aux aléas
- 7 communes très faiblement impactées

AUBIGNY-LES-CLOUZEUX
CHATEAU-GUIBERT
DOMPIERRE-SUR-YON
LA BOISSIERE-DES-LANDES
LA CHAIZE-LE-VICOMTE
LA FERRIERE
LA GENETOUZE
LA ROCHE-SUR-YON
LE CHAMP-SAINT-PERE
LE POIRE-SUR-VIE
LE TABLIER
LES CLOUZEUX
MOUILLERON-LE-CAPTIF
NESMY
RIVES DE L'YON
ROSNAY
SAINT-FLORENT-DES-BOIS
VENANSULT

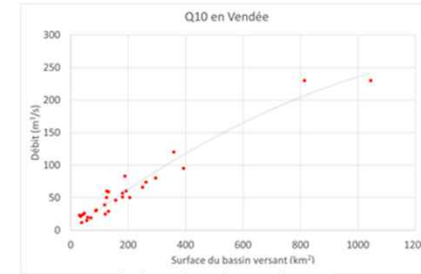


Rappel de la Phase 1 : Analyse préalable du site

Crue de 1906



Bibliographie



Hydrologie



Analyse historique



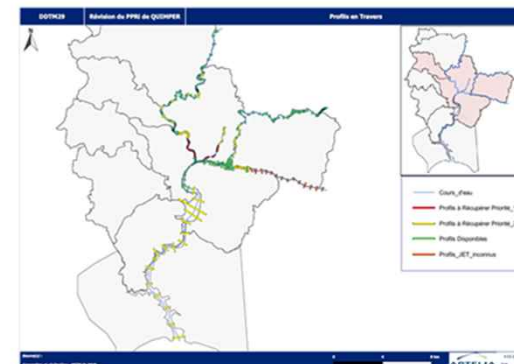
Ouvrages hydrauliques

Bilan de la Phase 1

Hydrogéomorphologie

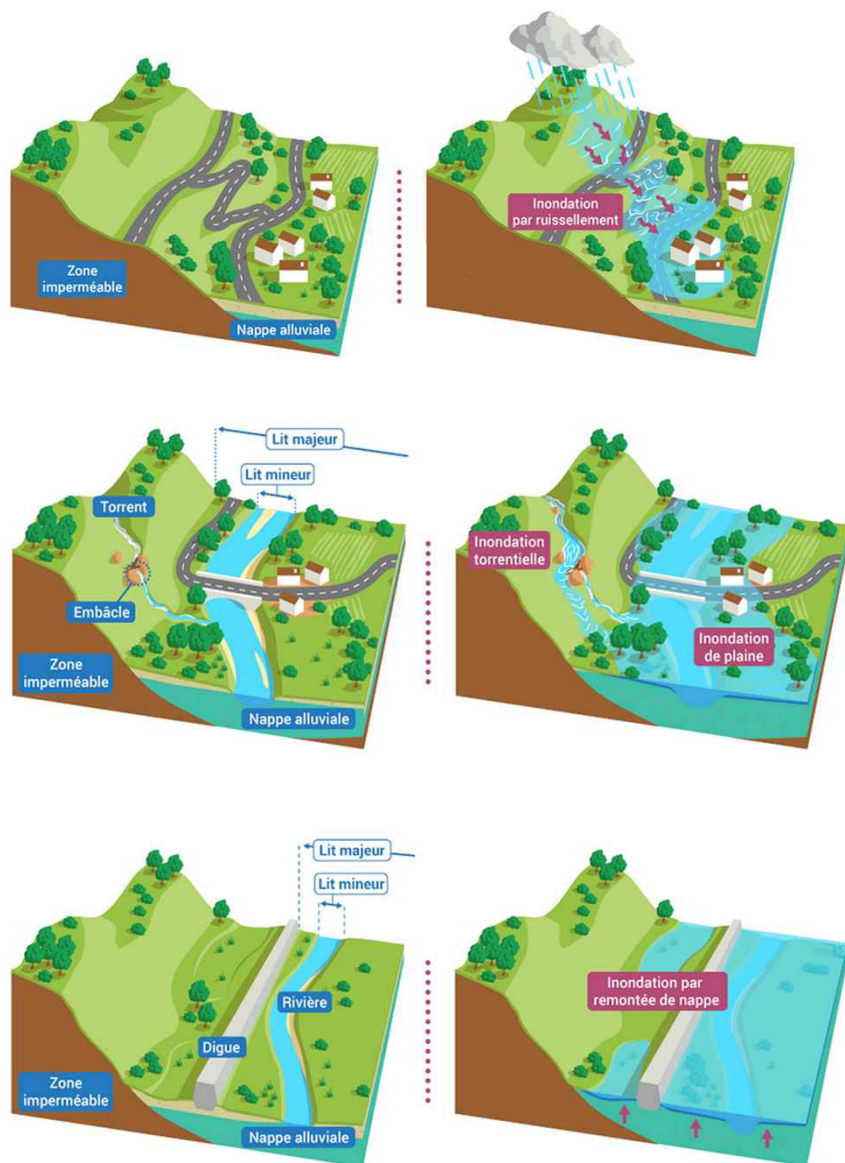


Rédaction de CCTP



Présentation de la Phase 2

Analyse des différents types d'inondation



Inondation par ruissellement pluvial

Paramètres pris en compte :

- Les précipitations
- Le taux d'infiltration des sols
- Le relief
- La présence de réseau d'eau pluviale
- La rugosité du sol

→ Modélisation du ruissellement de la pluie
Modèle 2D avec intégration des principaux réseaux

Inondation par débordement de cours d'eau (utilisé pour le zonage du PPRI)

Paramètres pris en compte :

- Les débits caractéristiques
- Le relief
- La présence d'ouvrages hydrauliques
- La rugosité du sol.

→ Modélisation de cours d'eau - Modèle 2D

Inondation par remontée de nappe

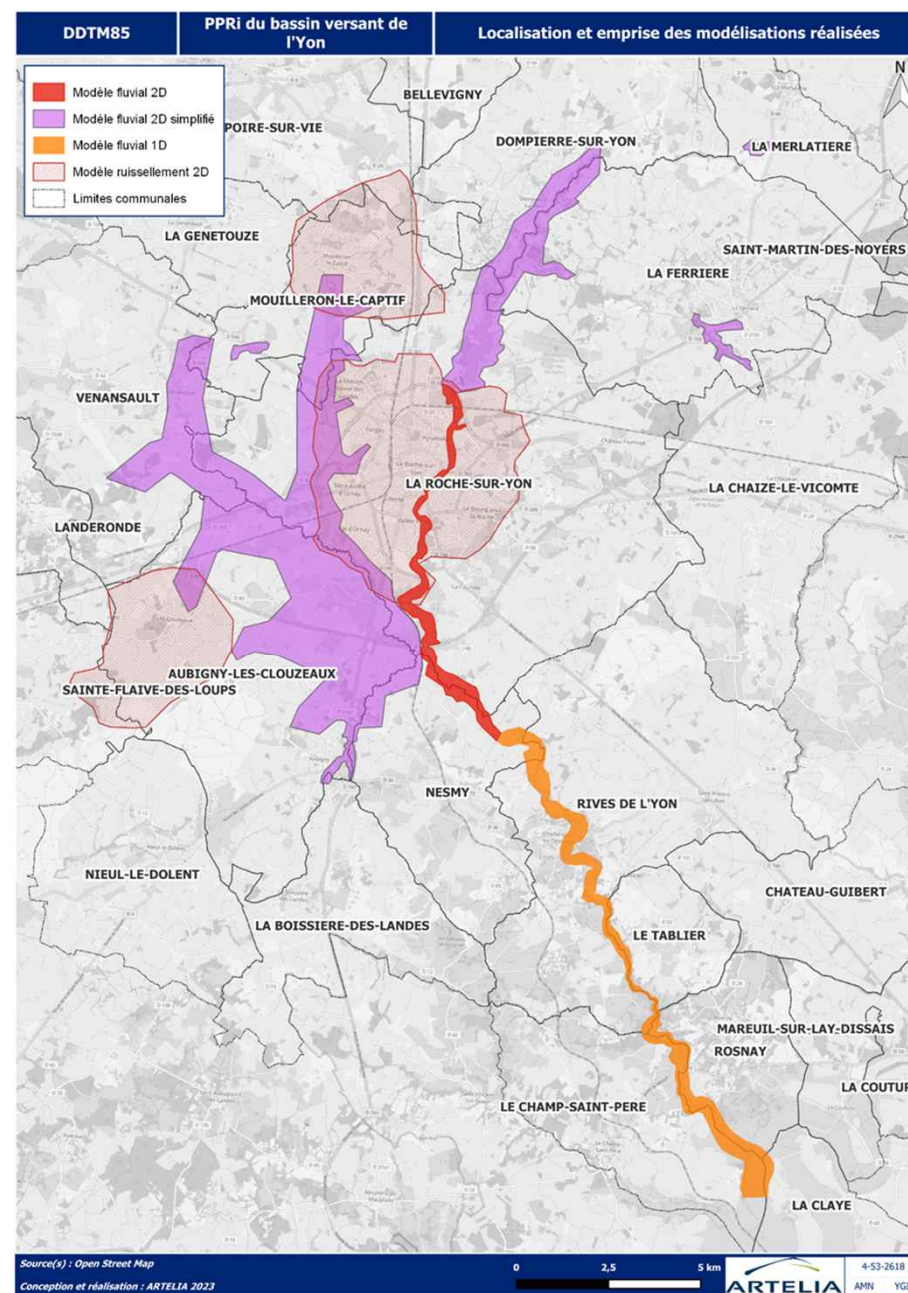
Paramètres pris en compte :

- Données du BRGM
- Croisement avec niveau piézométrique

Phase 2

Type de modèle

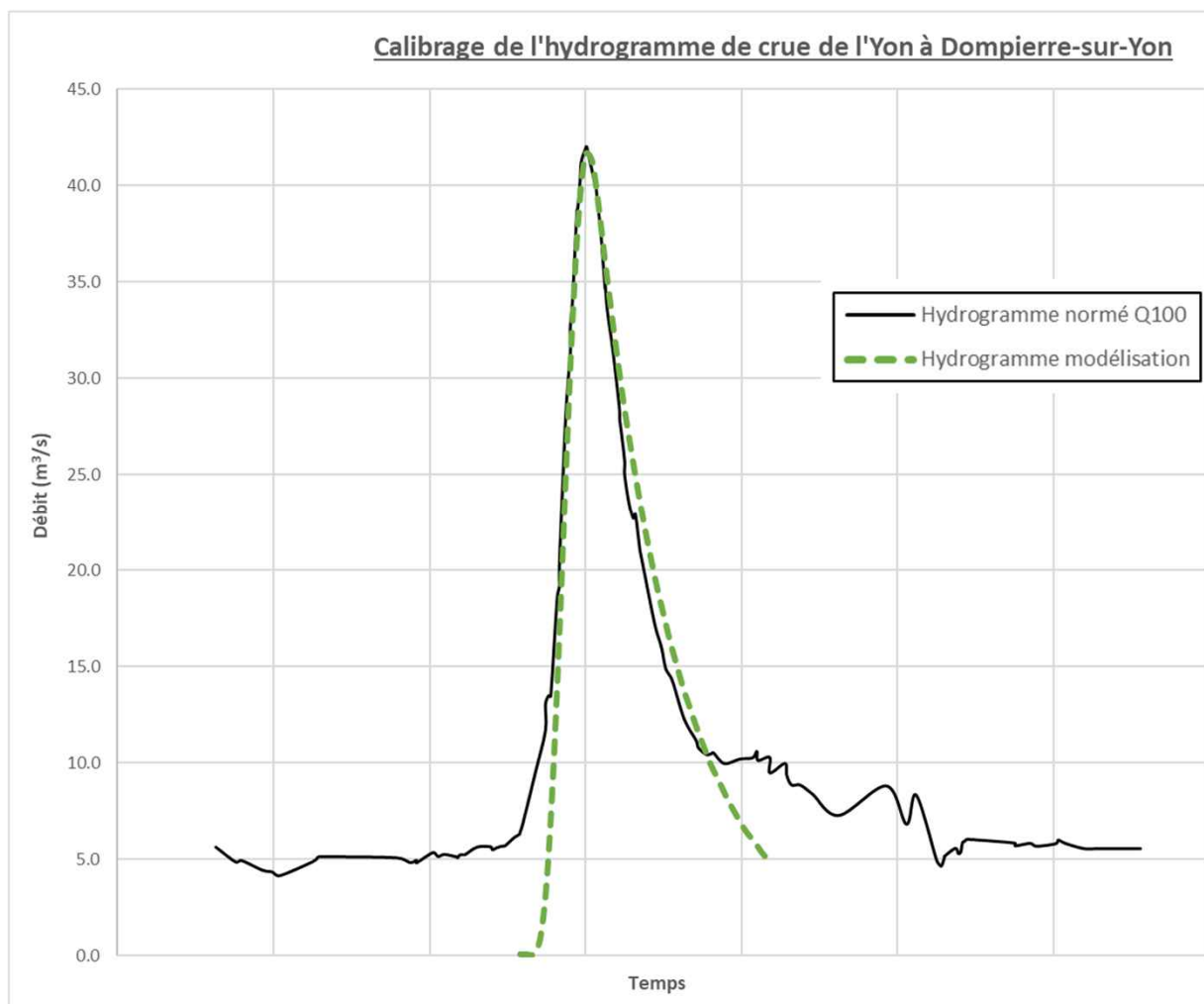
- **Modèle fluvial 2D complexe :**
 - Modèle 2D
 - Régime transitoire
- **Modèle fluvial 2D simplifié :**
 - Modèle 2D
 - Modèle global (Topographie issue de la RGE Alti)
 - Modèle amont (Campagne topographique)
 - Régime permanent
- **Modèle fluvial 1D :**
 - Modèle 1D
 - Régime transitoire
- **Modèle de ruissellement**
 - Modèle 1D
 - Régime transitoire



Hydrologie

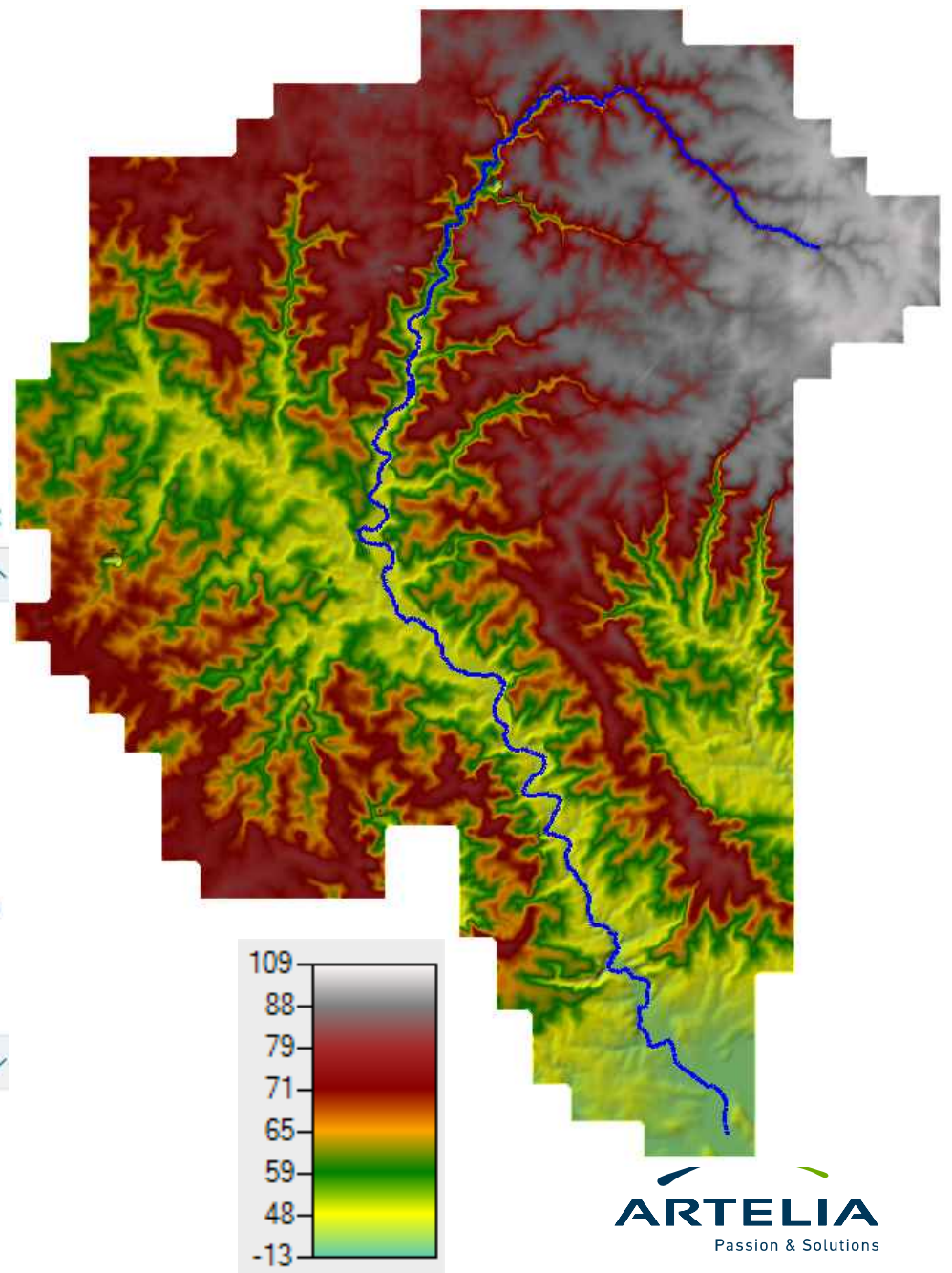
Calage du modèle hydrologique

- Calage très satisfaisant.
- Cohérence entre les débits caractéristiques et le modèle hydrologique



Hydraulique

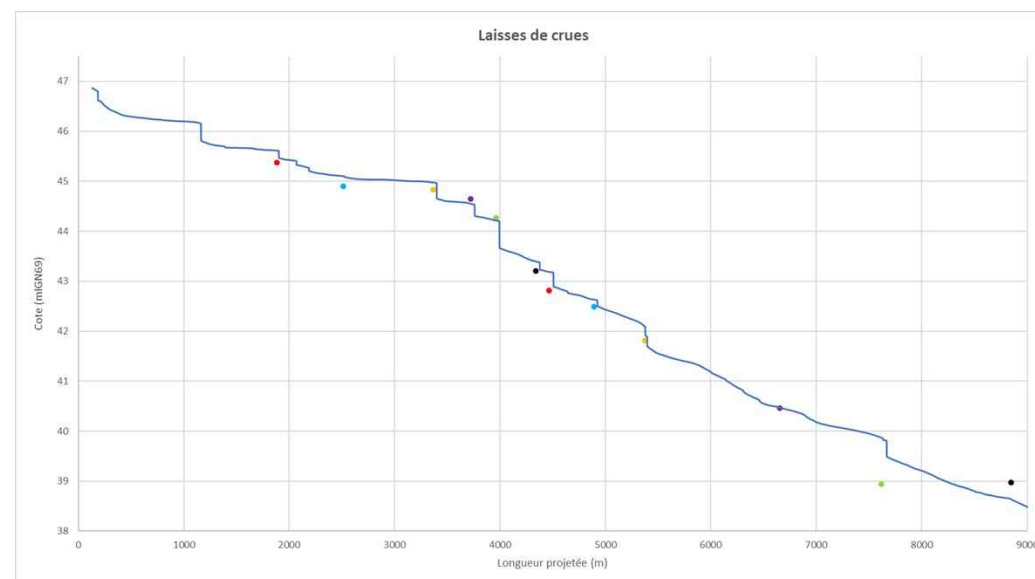
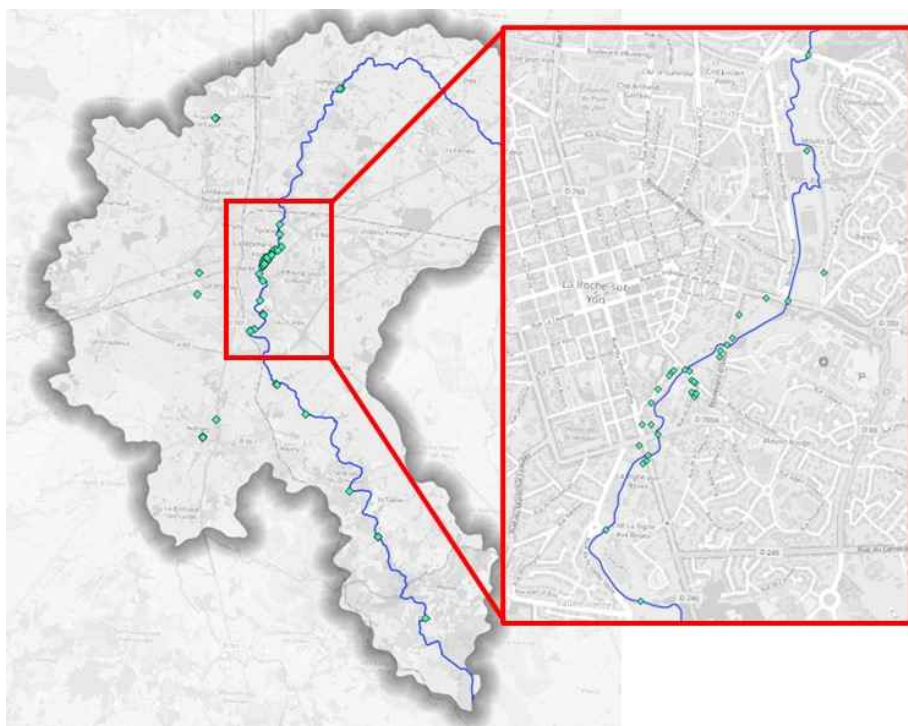
Données topographiques (RGE Alti 1m)



Hydraulique

Calage des modèles

Utilisation des laisses de crue et des commentaires issus de la Phase 1



Evènement de Janvier 1993

Hydraulique -Ruissellement

Calage des modèles de ruissellement

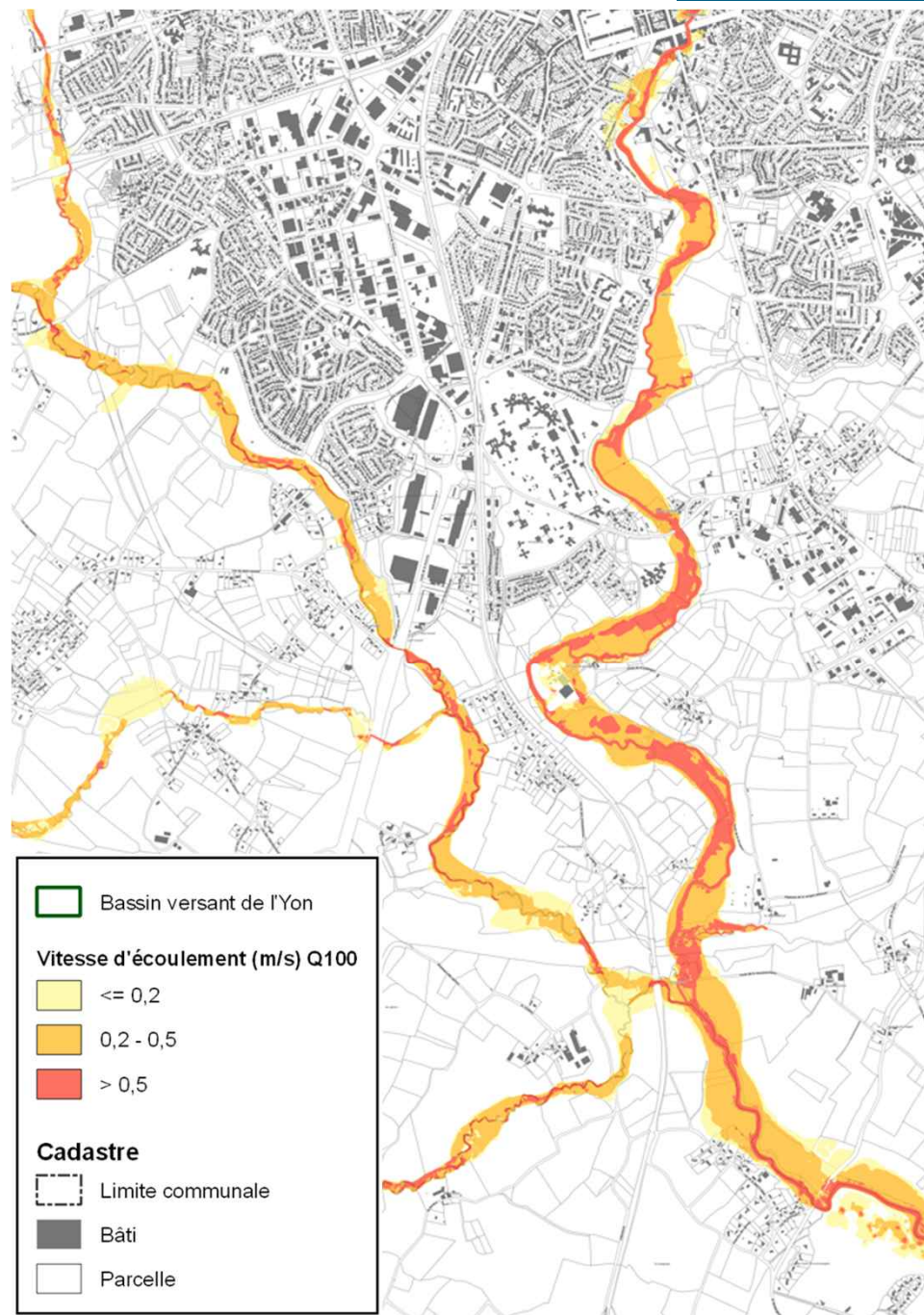
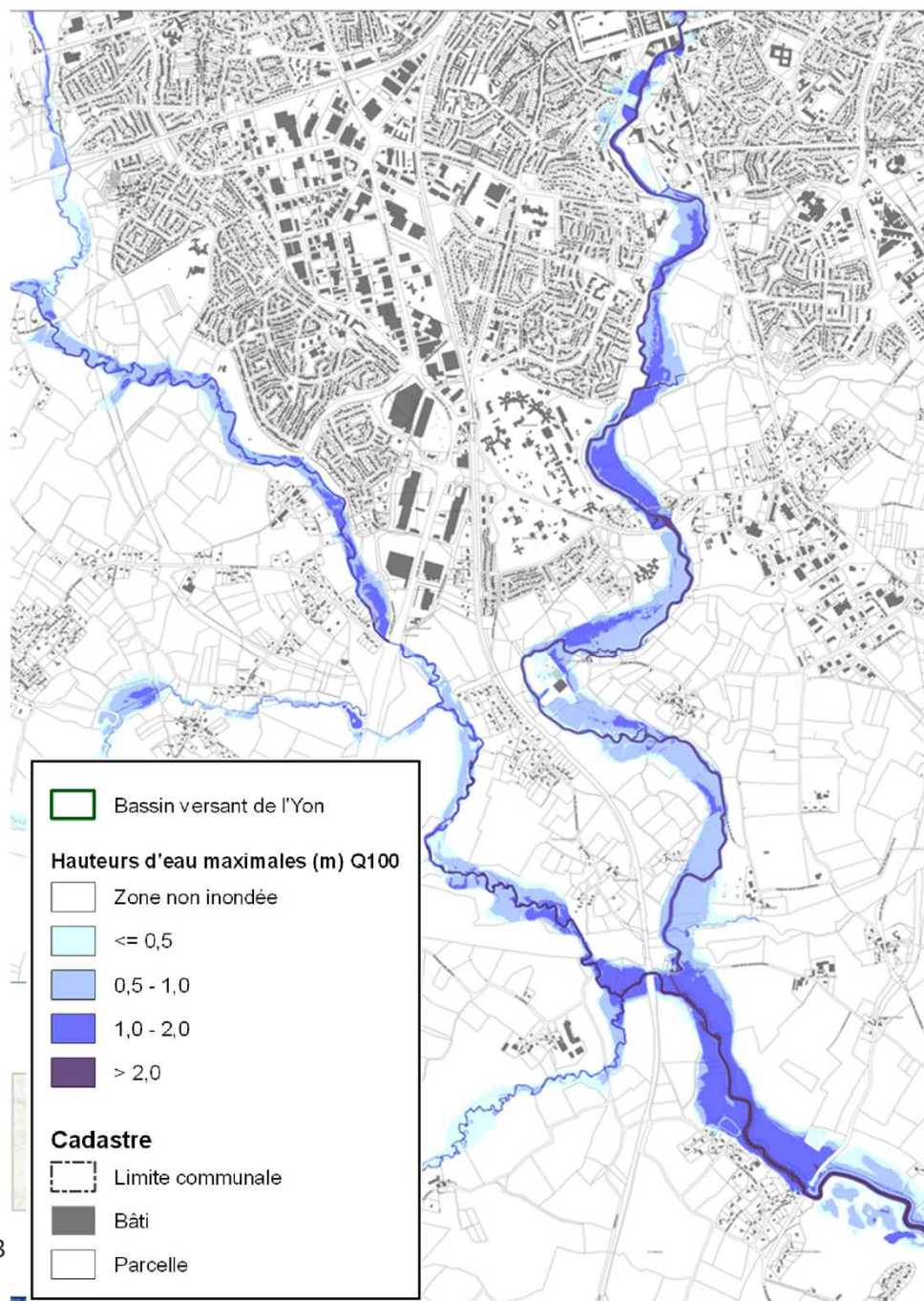


Ruissellement dans l'allée de la Vénérie à Mouilleron-le-Captif

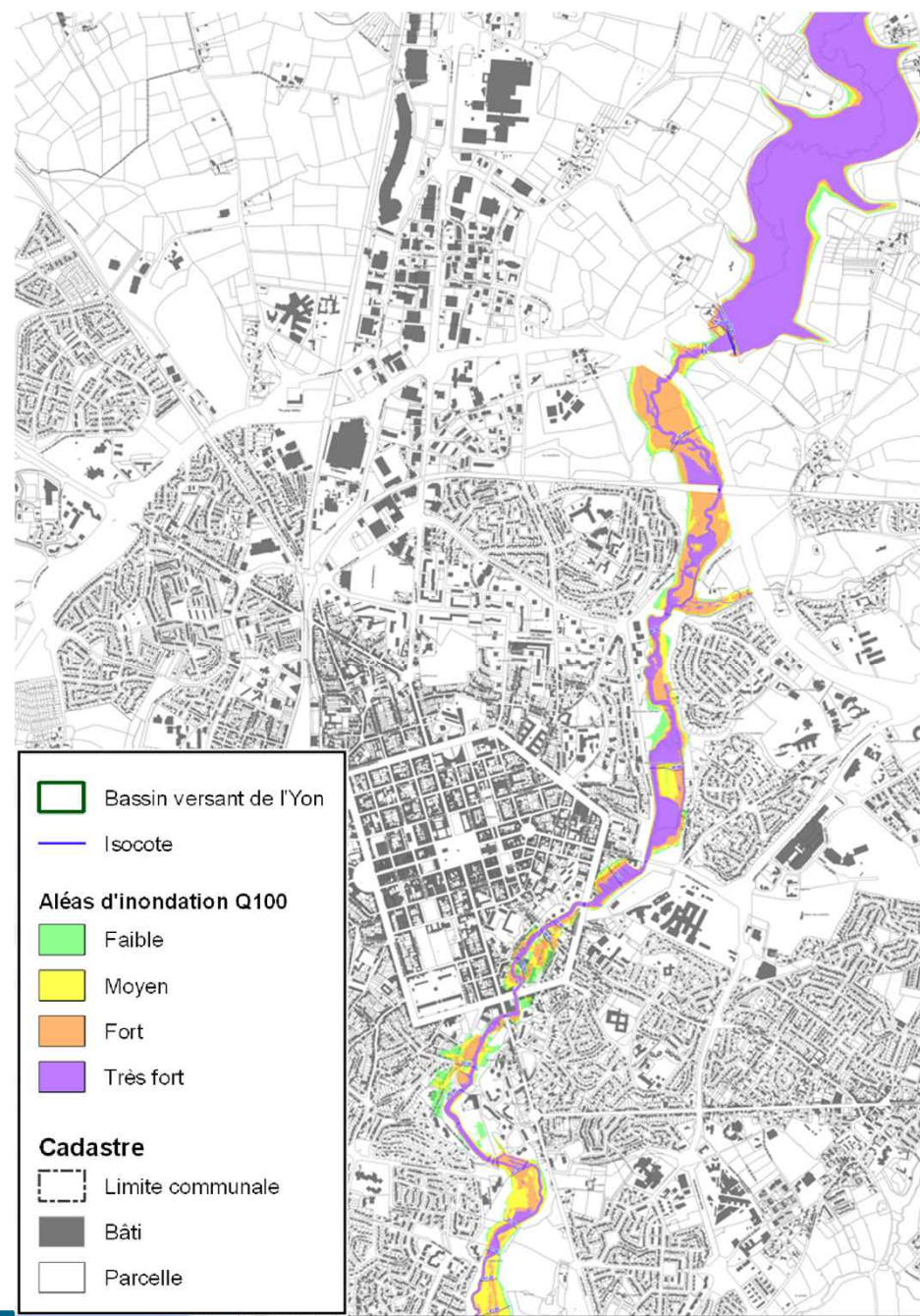
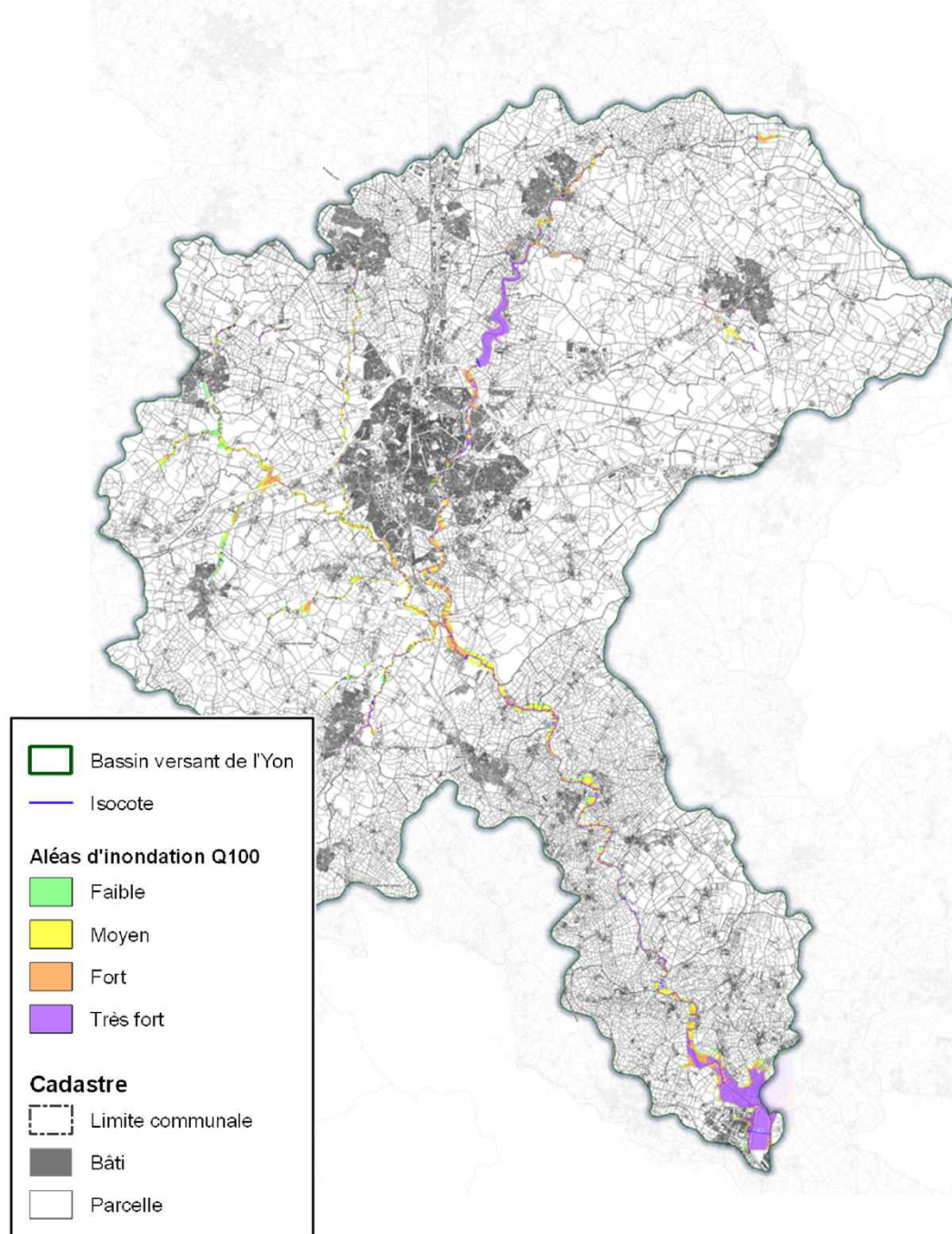


Débordement de l'Amboise devant le centre de loisirs « Les P'tits Loups » à Mouilleron-le-Captif

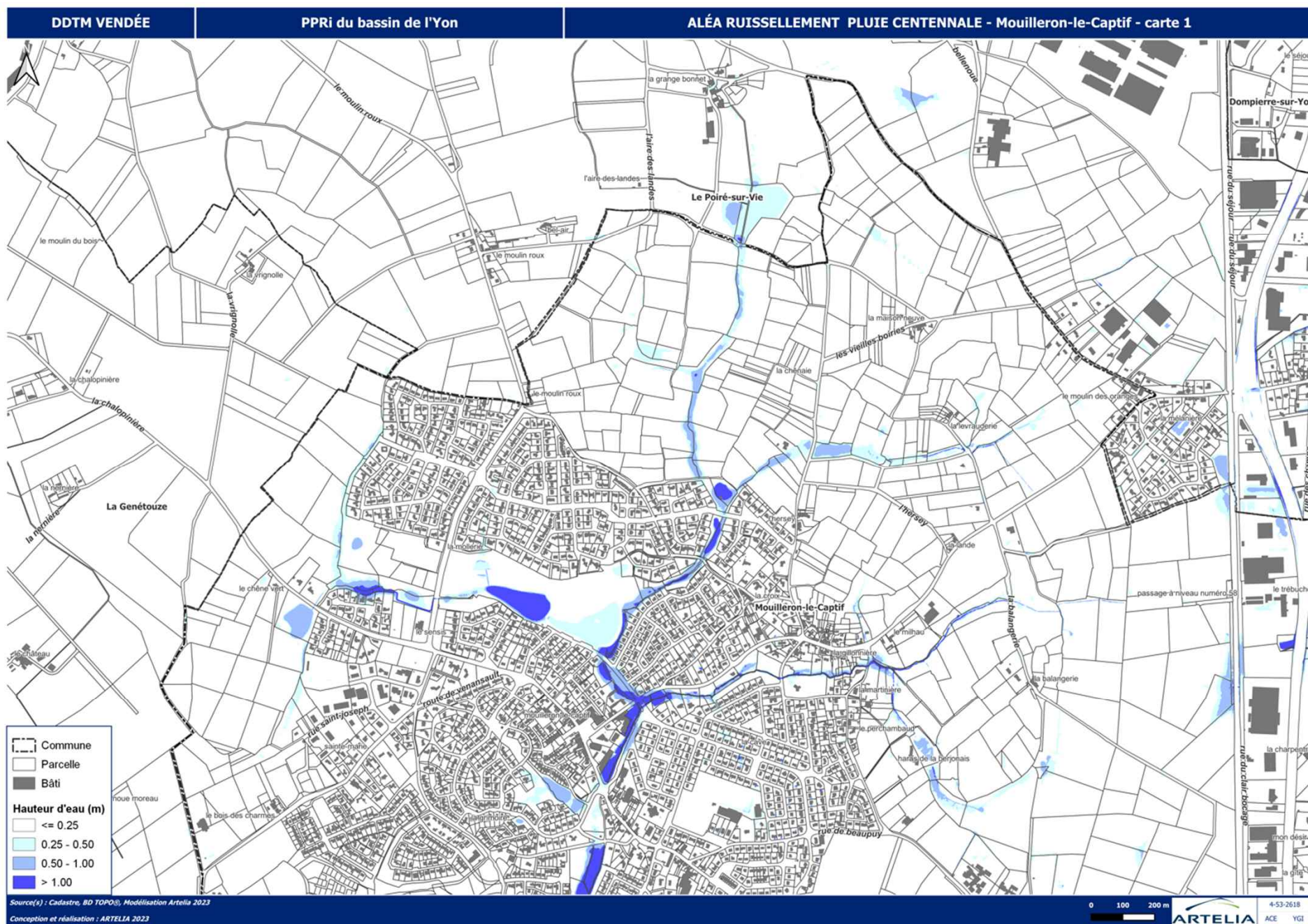
Résultats débordements



Résultats débordements



Résultats Ruissellement



Hydraulique

Ensemble des simulations réalisées

Scénarios pour calage des modèles

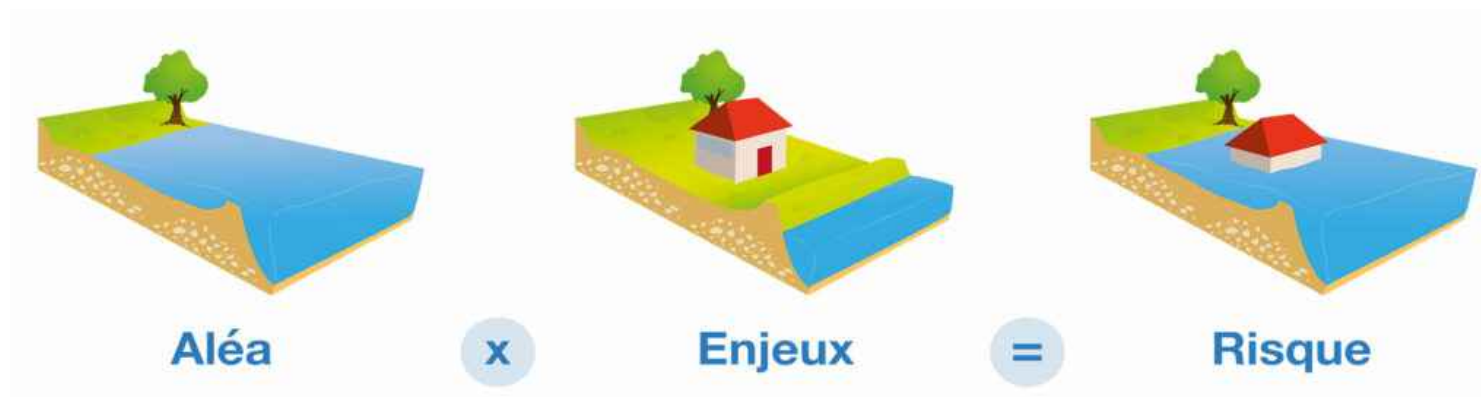
et simulations pour cartographie:

	Scénario « fréquent »	Scénario « moyen »	Scénario « exceptionnel »
	Période de retour de 10 à 30 ans	Aléa de référence PPRI	Période de retour de 1000 ans
Orage seul	X	X	X
crue fluviale seule	X	X	X
crue fluviale avec orage de période de retour fréquent	X	X	X
crue fluviale avec concomitance inondation du Lay	X	X	X

Croisement Aléas/Enjeux

L'identification des enjeux permet **d'identifier l'ensemble des activités humaines sur le territoire d'étude dans la zone inondable.**

Ces zones seront alors croisées avec les cartes d'aléas pour définir le zonage réglementaire dans la phase suivante.



Méthodologie de recensement des enjeux

Données utilisées pour recenser les enjeux:

- Logements: BD MAJIC, INSEE;
- Equipements et infrastructures: BD TOPO ;
- Entreprises: BD SIREN ;



Croisement entre l'emprise de l'aléa centennal et les bases de données enjeux

Décompte détaillé selon:

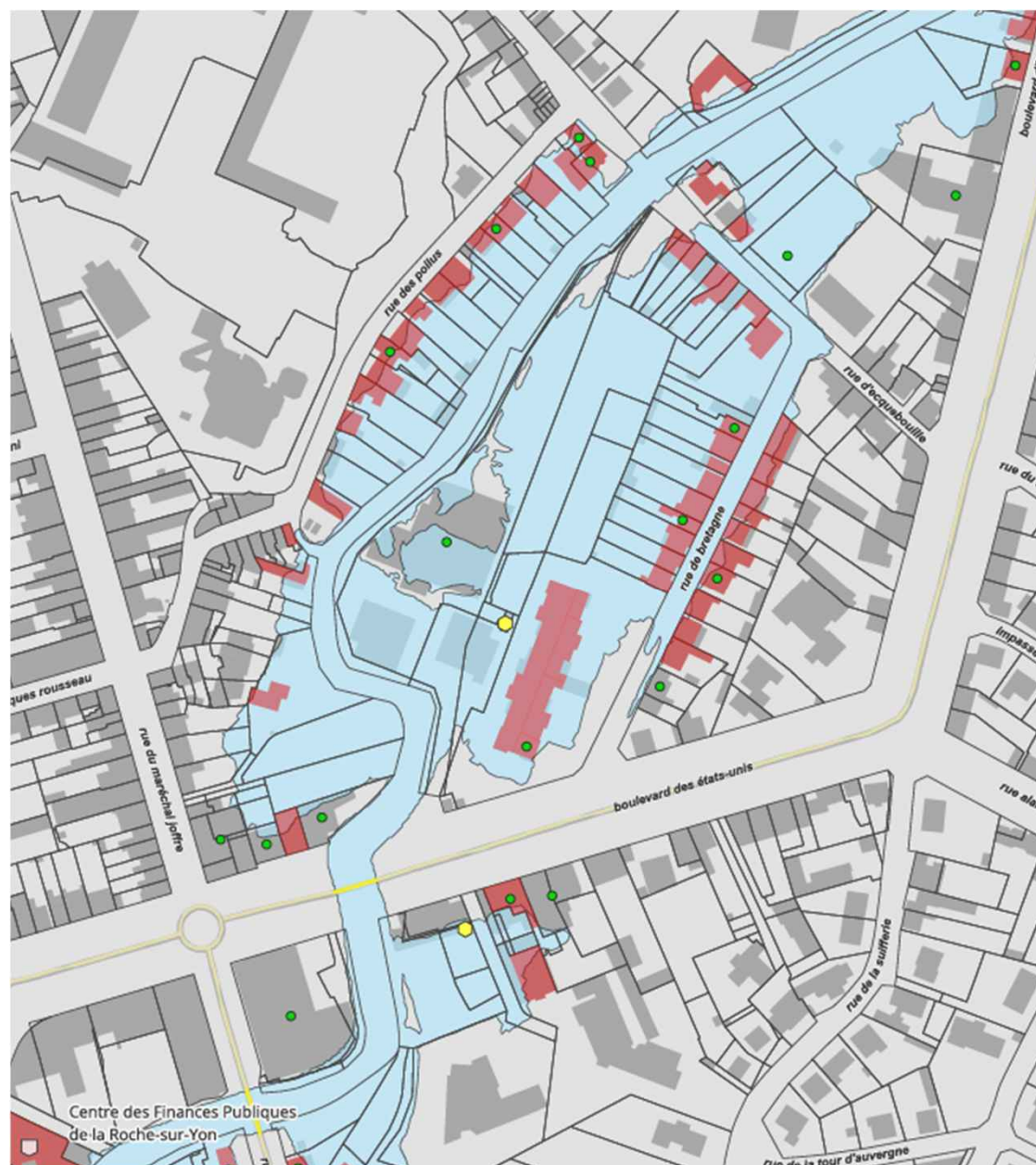
- Typologie(logements, entreprises, infrastructures...)
- Nombre de personnes (habitants, effectifs)
- Classe de l'aléa (faible, moyen, fort et très fort)

Décomposition en catégorie

- Professionnels
- Particuliers
- Bâtiments stratégiques et sensibles
- Equipements publics
- ...

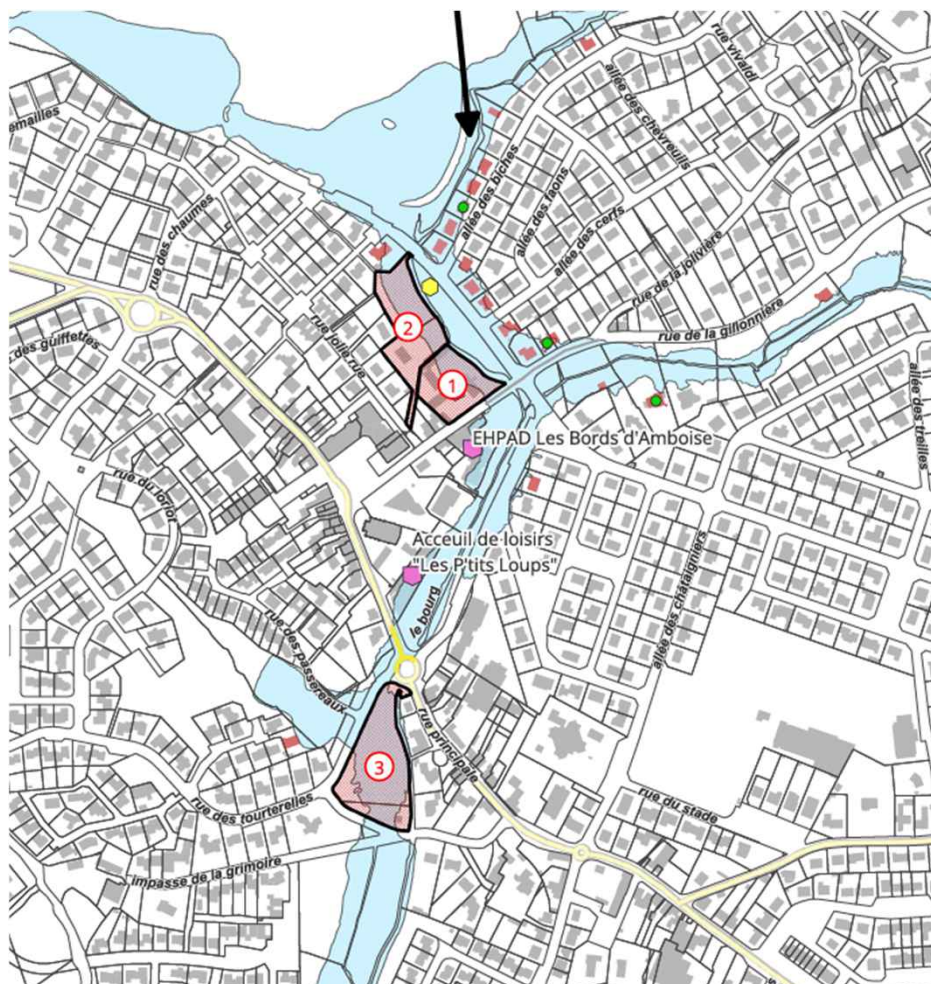
Cartes des enjeux recensés- Tout enjeu ponctuel

La Roche-Sur-Yon



- Limites communales
- Aléa centennal
- Logement
- Entreprise
- Projets
- Etablissements Publics**
 - Etablissement participant à la gestion de crise
 - ERP sensible (crèche, école, EHPAD, camping,...)
 - Autre établissement public
- Equipements publics**
 - Eaux usées
 - Energie
- Routes submersibles**
 - Autoroutes
 - Routes nationales
 - Routes départementales
 - Autres routes
 - Lignes à grande vitesse
 - Lignes principales
 - Autres lignes

Cartes des enjeux recensés- Tout enjeu confondu



-  Limites communales
 -  Aléa centennal
 -  Logement
 -  Entreprise
 -  Projets
- ### Etablissements Publics
-  Etablissement participant à la gestion de crise
 -  ERP sensible (crèche, école, EHPAD, camping,...)
 -  Autre établissement public
- ### Equipements publics
-  Eaux usées
 -  Energie
- ### Routes submersibles
-  Autoroutes
 -  Routes nationales
 -  Routes départementales
 -  Autres routes
- ### +++ Lignes à grande vitesse
-  Lignes principales
 -  Autres lignes

Zoom local - Mouilleron-le-Captif	
1	Réaménagement et éventuellement une extension des bâtiments actuels de l'école Saint Jean-Baptiste
2	Projet de résidence sénior à l'étude
3	Parcelle communale : projet de restaurant scolaire à l'étude

Quantification des enjeux – Logements

Logements exposés à l'aléa		Aléa de référence				
		Tous aléa	Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort	Aléa très fort
Total logements(4 communes)		752	409	155	149	39
Aubigny-Les-Clouzeaux	Total	92	37	40	15	0
	Bâtiments d'habitat collectif	0	0	0	0	0
	<i>Appartements individuels</i>	0	0	0	0	0
	Maisons	87	33	39	15	0
	<i>Logements individuels</i>	92	37	40	15	0
Dompierre-sur-Yon	Total	34	6	4	19	5
	Bâtiments d'habitat collectif	2	0	0	1	1
	<i>Appartements individuels</i>	16	0	0	12	4
	Maisons	17	5	4	7	1
	<i>Logements individuels</i>	18	6	4	7	1
La Roche-sur-Yon	Total	554	357	96	67	34
	Bâtiments d'habitat collectif	17	11	3	1	2
	<i>Appartements individuels</i>	462	295	72	62	33
	Maisons	87	59	23	4	1
	<i>Logements individuels</i>	92	62	24	5	1
Mouilleron-le-Captif	Total	72	9	15	48	0
	Bâtiments d'habitat collectif	0	0	0	0	0
	<i>Appartements individuels</i>	0	0	0	0	0
	Maisons	26	9	15	2	0
	<i>Logements individuels</i>	26	9	15	2	0
	Maison de retraite	1	0	0	1	0
	<i>Chambres individuelles</i>	46	0	0	46	0

Quantification des enjeux - Entreprises

Locaux professionnels Sur l'ensemble des quatre communes		Aléa de référence				
		Tous aléa	Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort	Aléa très fort
Total		154	76	52	23	4
Type	Activités de services	96	60	25	10	1
	Activités économiques, commerces...	21	7	7	7	0
	Administrations publiques	1	0	0	0	2
	Arts, spectacles et activités récréatives	12	1	10	1	0
	Enseignement	6	0	3	3	0
	Santé humaine et action sociale	11	5	5	0	1
	Transports et entreposage	7	3	2	2	0

Locaux professionnels à La Roche-sur-Yon		Aléa de référence				
		Tous aléa	Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort	Aléa très fort
Total		101	67	28	4	2
Type	Activités de services	73	53	18	1	1
	Activités économiques, commerces...	7	5	2	0	0
	Administration publique	0	0	0	0	0
	Arts, spectacles et activités récréatives	3	1	2	0	0
	Enseignement	3	0	1	2	0
	Santé humaine et action sociale	9	5	3	0	1
	Transports et entreposage	6	3	2	1	0

Cartes d'enjeux- Etablissements stratégiques et sensibles - Moulleron-Le-Captif

Limites communales

Parcelles

Bâtiments

- Autoroutes
- Routes départementales
- Voies ferrées

Aléa de référence

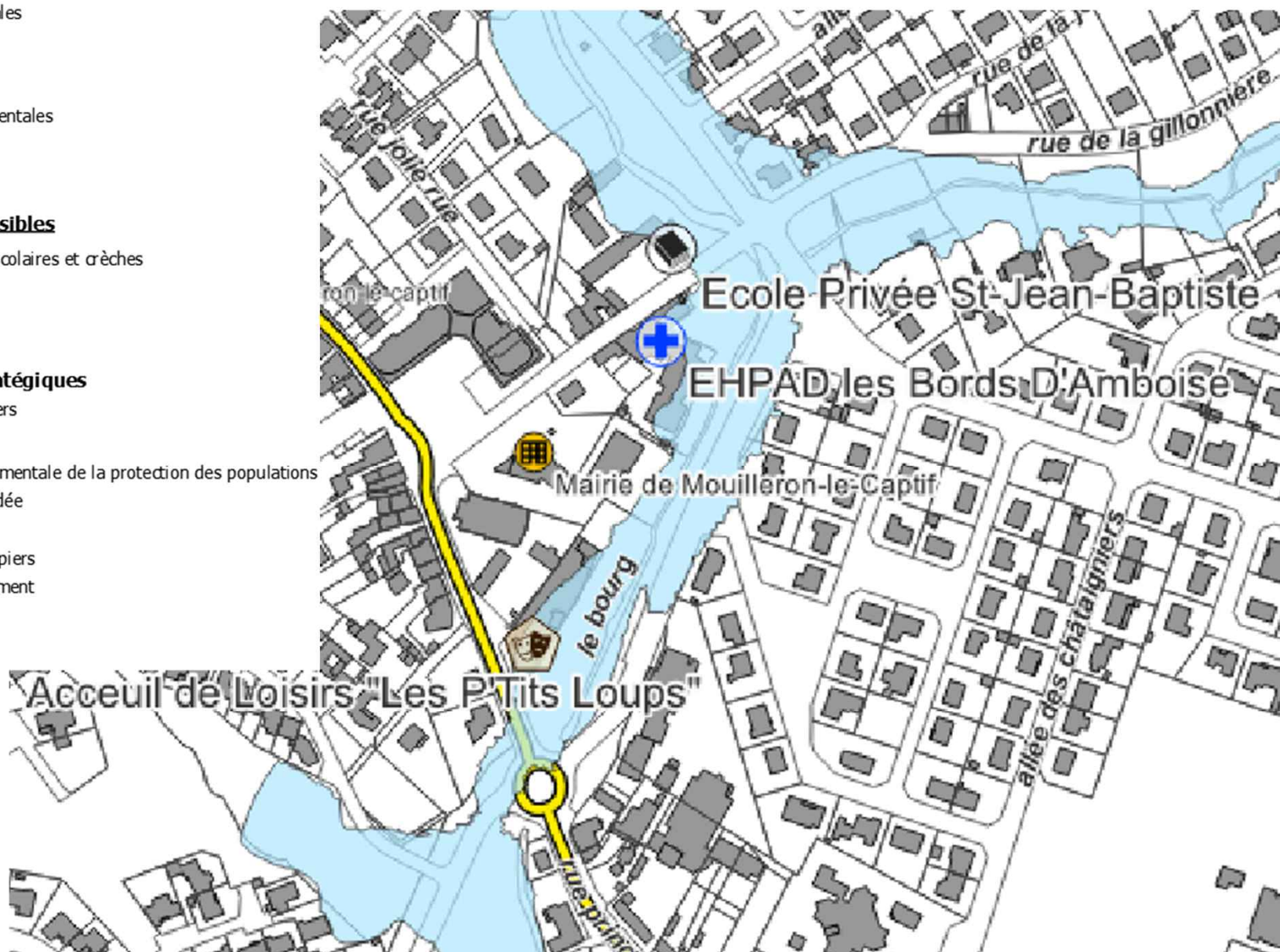
- Aléa centennal

Etablissements Sensibles

- Etablissements scolaires et crèches
- Centre de loisir
- EHPAD

Etablissements Stratégiques

- Centres hospitaliers
- Mairies
- Direction départementale de la protection des populations
- DREAL de la Vendée
- Préfecture
- Casernes de pompiers
- Hôtel de département
- Hôtel de police
- Gendarmeries



Caractérisation de la vulnérabilité/enjeux surfaciques

3 zones de vulnérabilité:



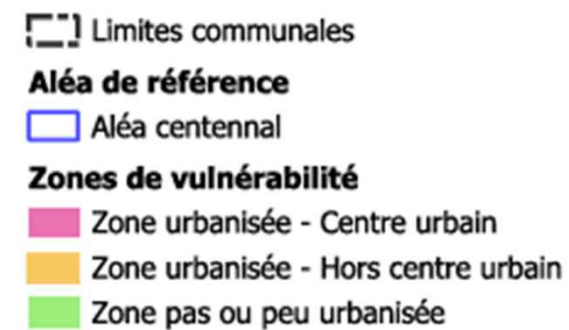
Les **zones urbanisées en centre urbain** : Il se caractérise par son **histoire**, par une **occupation du sol** de fait importante, par une **continuité bâtie** et par la **mixité des usages des bâtiments** : logements, commerces et services. S'agissant du cœur des villes, il est impératif d'y préserver une vitalité économique et sociale, et donc de permettre un certain niveau de constructibilité



Les **zones urbanisées HORS centre urbain** : se caractérisent par des zones de bâtis homogènes (quartiers pavillonnaires, ensemble de collectifs isolés, zones d'activités, zones industrielles...).



Les **zones pas ou peu urbanisées** : intègre les prairies et forêts, les zones agricoles, les zones faiblement urbanisées (hameaux, ...), les zones à urbaniser ;



Phase 4 Élaboration des documents réglementaires

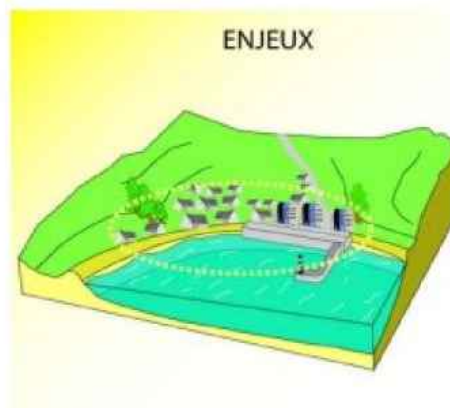
**Étude des
phénomènes par
bassin de risque**



Carte des aléas



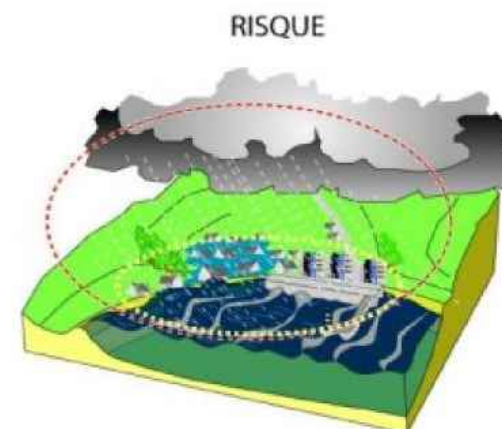
**Identification des
Enjeux**



Carte des enjeux



**Documents
réglementaires**



**Note de présentation
Carte de zonage réglementaire
Règlement**

Phase 4 Élaboration des documents réglementaires

Protection contre les inondations: Le zonage réglementaire protège les vies humaines et limite l'exposition aux risques d'inondation pour les personnes et biens.

Préservation des zones naturelles: Le zonage préserve les zones d'expansion naturelle des crues et garantit le libre écoulement des eaux pour éviter d'aggraver les risques.

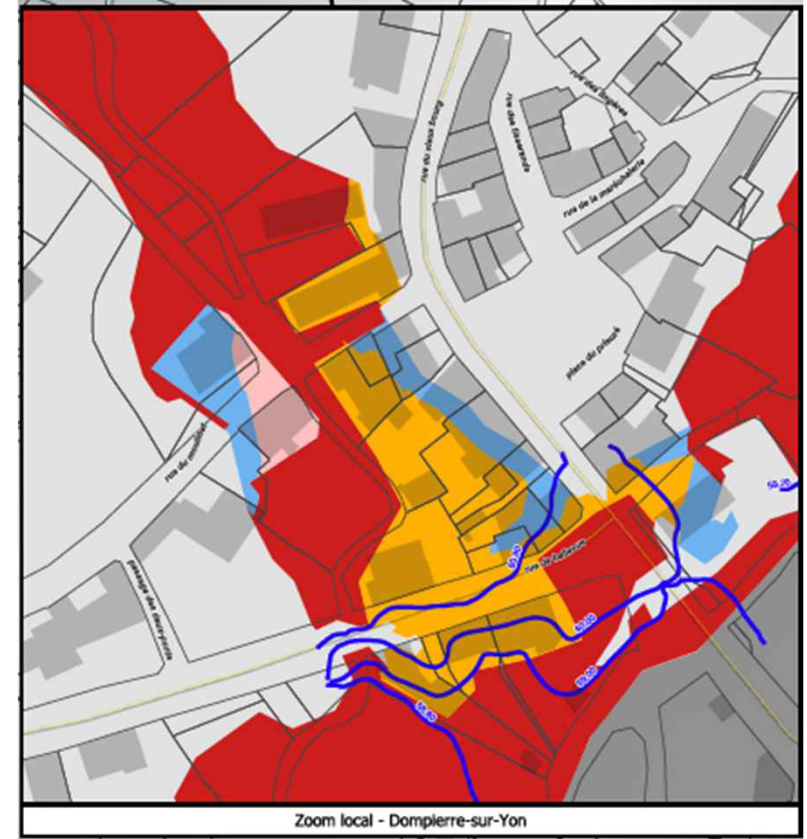
Logique de gradation: Les restrictions varient selon le niveau d'aléa et d'urbanisation, avec des interdictions strictes dans les zones vulnérables peu urbanisées.

Gestion durable de l'urbanisation: Le zonage maîtrise l'évolution de l'urbanisation afin de réduire les dommages liés aux inondations sur le long terme.

Zonage réglementaire (objectifs et logique)

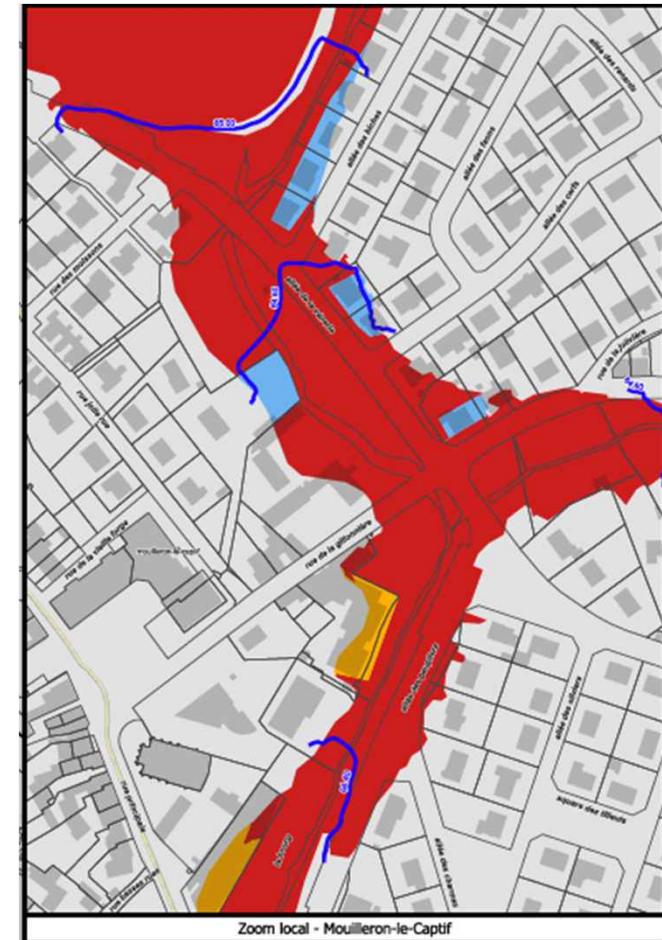
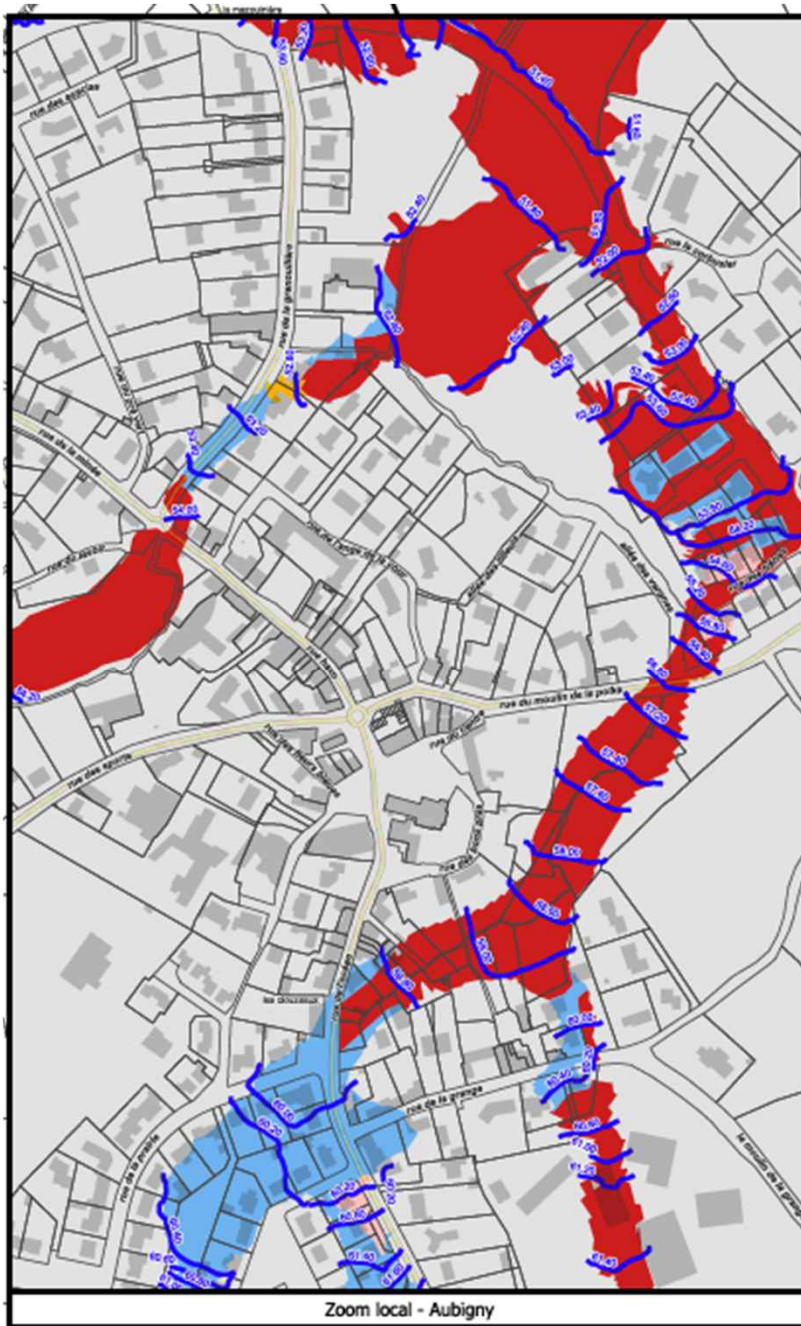
Le zonage réglementaire est basé sur un croisement entre aléas et enjeux.

Niveau d'aléa de référence		Faible	Modéré	Fort	Très fort
Niveau d'urbanisation					
Zone urbanisée	Centre Urbain	Zone bleue (B) Principe général : constructions nouvelles soumises à prescription		Zone orange (=rouge) (RcuF) Principe général d'interdiction sauf : • constructions nouvelles dans les dents creuses	Zone rouge (RcuTF) Principe général d'interdiction
	En dehors du centre urbain			Zone rouge (Ru) Principe général d'interdiction	
Zone non ou peu urbanisée		Zone rouge (R) Principe général d'interdiction			



- Zone urbanisée et centre urbain, aléa faible à modéré (B)

Zonage réglementaire (extraits)



 Limites communales

 Parcelle

 Bâtiment

Zonage réglementaire

 Zone non urbanisée hors centre urbain, tout type d'aléa (Rn)

 Centre urbain, aléa fort (RcuF)

 Centre urbain, aléa très fort (RcuTF)

 Zone urbanisée, aléa fort à très fort (Ru)

 Zone urbanisée et centre urbain, aléa faible à modéré (B)

Phase 4 Le règlement

Titre I : Dispositions générales et portée du PPRI

Titre II : Dispositions applicables aux différentes zones

- zone rouge
- zone bleue



Détermine si le projet est autorisé ou interdit

Titre III : Dispositions constructives applicables aux projets admis sous conditions

- zone rouge et bleue
- autres dispositions



Donne les prescriptions à appliquer au projet autorisé par le titre II

Titres IV : Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde



Éléments pour la gestion de crise avec prescriptions

Titre V : Travaux et mesures prescrits sur les biens et activités



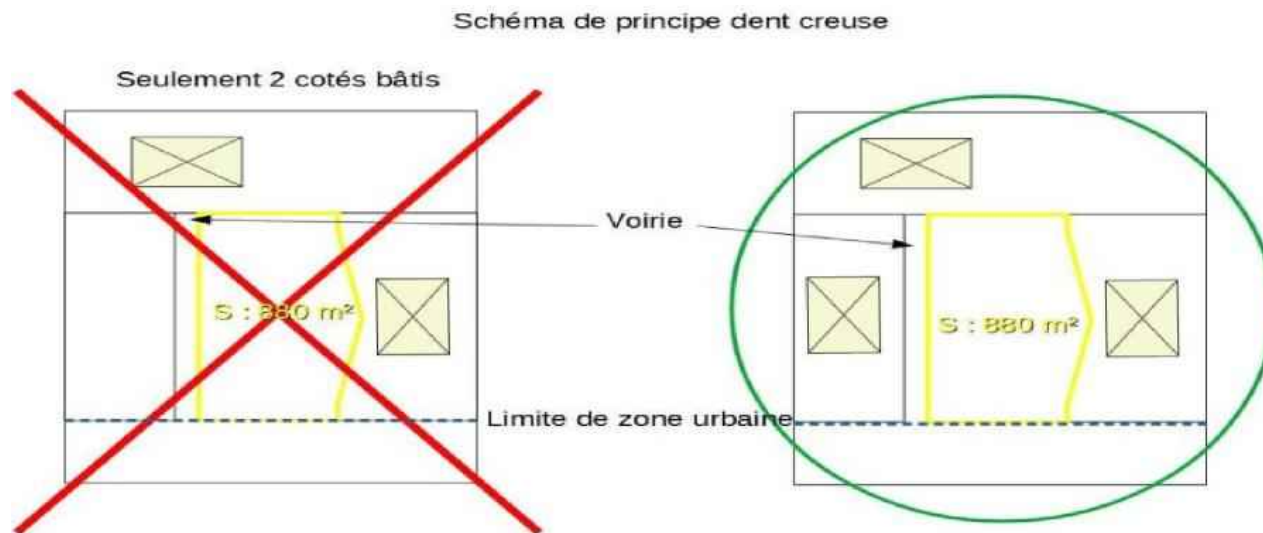
Prescriptions permettant de réduire la vulnérabilité de l'existant / OPRV

Phase 4 Le règlement (zoom dent creuse)

Article 2.1.4 du règlement

Possible uniquement en centre urbain

Conditions d'autorisation : max 2000 m², 50 m entre façade et construit sur 3 côtés



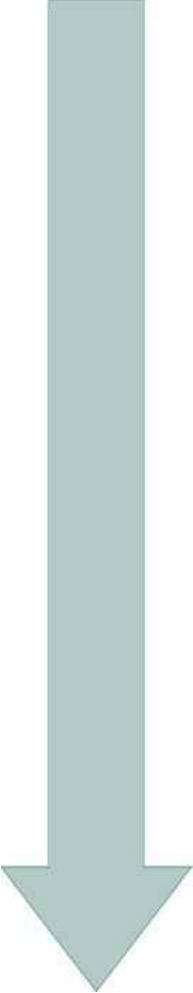
Titre IV les mesures de sauvegardes :

- obligations à réaliser dans les 5 ans suivant l'approbation du PPRI
- ex diagnostics de vulnérabilité sur les réseaux, les plans d'eau, etc
- réalisation ou mise à jour des PCS dans l'année qui suit l'approbation
- réalisation d'un plan de gestion d'évacuation des VL

Titre V les opérations de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments existants :

- à réaliser dans les 5 ans qui suit l'approbation du PPRI
- financement possible par l'État à hauteur de 80 % (limite de 36 000 € et/ou 50 % de la valeur vénale du bien)

Calendrier prévisionnel : approbation 2027

- 
- **Juin 2026** : Échanges sur la phase réglementaire en réunions techniques en mode bilatéral avec chaque commune
 - **Septembre 2026** : COPIL arrêtant le projet de PPRi
 - **Oct 2026** : Phase concertation du public (1 mois) avec réunion publique
 - **Fin 2026/début 2027** : Consultation formelle des élus (1 mois)
 - **Mars 2027** : Enquête publique (1 mois)
 - **Mai 2027** : Approbation



www.arteliagroup.com